



**TOURNOI NATIONAL B
DE L'ASPTT ROMANS
proche de Valence (comité 26-07)
HOMOLOGATION N°2000/2024 B**

Samedi 4 Janvier 2025

Gymnase Roger François – Route de Saint-Donat
26100 ROMANS-SUR-ISERE

Règlement

Article 1

Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT à partir de la catégorie Benjamin. Les joueuses ou joueurs engagés ce jour-là dans une épreuve nationale ou régionale ne sont pas autorisés à participer.

Article 2

Les rencontres se dérouleront sur 24 tables au gymnase Roger François, route de Saint-Donat, 26100 ROMANS-SUR-ISERE, suivant les règles de la FFTT.

Pour tous les tableaux, les poules sont composées de 3 joueurs (en règle générale) avec 2 qualifiés par poules, puis tableau final à élimination directe. Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches de 11 points. Les joueurs doivent assurer l'arbitrage dans leur poule.

Les classements pris en compte pour l'inscription seront les points de la phase 1.

Les balles utilisées seront des balles plastiques, homologuées 3*** et fournies par les joueurs.

Article 3

Les engagements sont limités à 3 tableaux par joueur.

Afin de promouvoir le tableau féminin (tab. I), il est permis aux licenciées de s'inscrire sur 4 tableaux, à conditions bien sûr de s'engager sur le tableau féminin (3 tableaux + le tableau féminin).

Les droits d'engagement sont fixés à 9€ pour 1 tableau, 16€ pour 2 tableaux et 22€ pour 3 tableaux, le paiement se fera sur place.

Le droit d'engagement sur le tableau féminin seul est fixé à 3€. En cas d'inscription sur des tableaux supplémentaires, le prix d'engagement sur le tableau féminin est ramené à 1€.

La dotation totale du tournoi est d'environ 3000 euros.

Un joueur éliminé dans 2 tableaux peut, après l'accord du juge-arbitre s'inscrire dans un tableau supplémentaire au prix de 10 €, si cela ne perturbe pas l'avancement du tournoi.



IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la colle rapide, de revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des règles du jeu FFTT : "*Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.*". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : <https://www.fft.com/site/fft/documentations/reglements-pv-textes-officiels>

Article 4

Un formulaire d'inscription sera ouvert, jusqu'au vendredi 3 Janvier 2025 à 12H00, avec un lien depuis le site internet du club et le facebook via [Webnball.fr](https://www.facebook.com/webnball.fr)

Le juge arbitre se réserve le droit de refuser toute inscription sur place. En cas d'acceptation, celle-ci sera majorée de 1€ par tableau et ne pourra donner lieu à aucune modification du tirage au sort effectué préalablement. Le joueur sera placé dans une poule disponible du tableau, sans tenir compte d'aucun critère (club ou classement).

Le scratch sera prononcé 10 minutes après l'appel du joueur dans son tableau.

Article 5

Le pointage des joueurs devra être effectif au moins 30 minutes avant l'horaire de début de chaque tableau.

Article 6

Le tournoi sera géré sur SPID. Les résultats seront remontés sous 48h sur le site fédéral pour prise en compte des résultats dans le calcul des classements individuels.

Les décisions du juge arbitre sont sans appel sur le plan sportif. Tout engagement au tournoi entraîne l'acceptation sans restriction du présent règlement. Pour tout point non prévu dans le présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux de la FFTT.

Article 7

Une tenue sportive correcte est exigée, les chaussures à semelle noire sont interdites dans le gymnase. Chaque participant ou accompagnateur devra avoir un comportement correct et respectueux.

Article 8

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans l'enceinte du gymnase ou dans les voitures garées sur les parkings aux alentours de la salle.

L'organisateur se réserve le droit de prendre toutes les décisions appropriées à la bonne marche du tournoi.

Article 9

L'organisateur se réserve le droit de diminuer la dotation d'un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant (moins de 12 inscrits), voire de l'annuler. Les joueurs concernés seront avertis au plus tôt.

Article 10



Des vestiaires homme et femme, sanitaires (dont 1 sanitaire pour handicapés) et douches sont à la disposition des participants. Buvette permanente tout au long de la journée.

Article 11

La juge-arbitre du tournoi sera Mme Véronique MILHE-POUTINGON (JA3, licence 6930161 du TT SAINT GENIS LAVAL) et sera assistée par Christophe PEATIER (JA2, licence 072184 de l'ASPTT Romans).

Le responsable du tournoi est : Vivien FEUGIER (licence 265015 de l'ASPTT Romans)

Article 12

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de l'ASPTT Romans tennis de table ainsi que leurs ayants droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître au cours de la compétition et lors de la remise des lots.

Article 13

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur la première partie non jouée et le licencié perdra les points classement qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie.

Tableau Récapitulatif

Tableaux	1er	2ème	½ finaliste	¼ finaliste	Horaire
A : < 7 (500 à 699pts)	60	35	20	7	8h30
B : <15 (500 à 1499pts)	110	60	32	12	9h30
C : <9 (500 à 899pts)	70	40	22	8	10h30
D : <18 (500 à 1799pts)	150	80	35	15	11h30
E : <11 (500 à 1099pts)	80	45	24	9	12h30
F : <N°800 (500 à N°799)	220	120	65	22	13h30
G : <13 (500 à 1299)	90	50	26	10	14h30
H : toutes séries	420	230	130	25	15h30
I : féminines	110	60	32	12	15h30



Règlements fédéraux :

II.606.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

II.606.2 Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique),
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique),
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>,
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

